



→ Entrées et sorties permanentes

→ De 35h à 10 mois

→ Parcours individualisés + Ateliers en groupe (en fonction des entrées)

→ Temps partiel

Déroulement du parcours d'accompagnement « Prêpa Apprentissage »

Le parcours d'accompagnement « Prêpa Apprentissage » s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans révolus, n'ayant pas obtenu le niveau bac.

Il a pour objectif d'aider le jeune à :

- Consolider les compétences de base qui peuvent être insuffisantes pour bien démarrer son apprentissage ;
- Conforter les compétences relationnelles et le savoir-être professionnel pour réussir à signer un contrat en apprentissage et s'intégrer dans le monde professionnel ;
- Mûrir son projet professionnel pour prévenir la rupture du contrat d'apprentissage qui survient parfois durant les premières semaines.

Chaque jeune est parrainé par un professionnel, qui le rencontre plusieurs fois lors de son parcours afin d'échanger sur l'évolution de son projet et de le conseiller.

Le parcours débute par un **entretien de positionnement** puis s'articule en trois phases :

1) Détermination d'un projet professionnel

- Entretiens individuels avec le référent
- Tests d'orientation et recherche active
- Enquête(s) professionnelle(s)
- Modules compétences clés
- Réalisation d'un portefeuille de compétences
- Visites d'entreprises ou d'organismes de formation possibles
- Bilan de la première phase

2) Validation du projet professionnel

- Préparation à une première immersion professionnelle (de 2/3 jours à 2 semaines)
- Modules compétences clés
- Stage en entreprise avec visite de fin de stage du référent
- Bilan et actualisation du portefeuille de compétences
- Finalisation du projet professionnel ou redéfinition de celui-ci

3) Recherche active de contrat

- Préparation à une seconde immersion professionnelle (2 semaines)
- Modules compétences clés
- Stage en entreprise avec visite de fin de stage du référent
- Bilan et actualisation du portefeuille de compétences (mesure des écarts par rapport au premier bilan)
- Possibilité de réitérer les immersions professionnelles jusqu'à la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Validation du portefeuille de compétences
- Accompagnement à la signature de contrat



Signature d'un contrat = sortie du dispositif d'accompagnement
« Prépa apprentissage »

Et Après ?

➔ Suivi du jeune au cours des trois premiers mois de contrat d'apprentissage

Pendant cette période, le jeune pourra à tout moment faire appel à son référent « prépa apprentissage » si une médiation est nécessaire.